
Décret activant la décision relative aux engagements faits par des indigents au Mont-de-Piété, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

Louis Jean Joseph Léonard Bourdon de la Cronière

Citer ce document / Cite this document :

Bourdon de la Cronière Louis Jean Joseph Léonard. Décret activant la décision relative aux engagements faits par des indigents au Mont-de-Piété, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 368;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36209_t2_0368_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

tion que les deux Compagnies de grenadiers gen'armes servant dans les départements de l'Ouest et qu'un décret honorable a rappelé auprès de la Convention pour y reprendre leur service, arriveront à Paris le 1^{er} pluviôse. Salut et fraternité.»

JOURDEUIL.

54

LÉONARD BOURDON. La Convention a renvoyé à son comité des secours la proposition que je lui fis de décréter que tous les effets d'une valeur de 50 liv., mis au Mont-de-Piété par les citoyens indigents, leur seraient rendus sans aucun remboursement. Je demande que la Convention fasse faire ce rapport sous trois jours.

Cette proposition est décrétée (1).

55

Le représentant du peuple Guimberteau écrit de Tours le 20 nivôse, que l'administration renouvelée de district vient de procéder à la vente des biens d'émigrés: l'un de ces biens, estimé 17.999 liv., a été vendu 67 mille livres (2).

[Tours, 20 niv II] (3)

« Citoyen Président,

Je m'empresse de transmettre à la Convention nationale les premiers travaux du district d'Amboise relativement à l'aliénation des biens des émigrés.

La 1^{re} adjudication de ces biens qui s'est faite le 15 de ce mois est de l'augure le plus heureux. Ces biens estimés 17 498 l. ont été vendus 67 060 l. au milieu des cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Convention, des chants de l'hymne des Marseillais et des expressions de la plus douce fraternité.

L'administration de ce district met dans l'exécution des lois relatives aux émigrés la plus grande célérité. Elle m'annonce que le grand intérêt de la Patrie sera toujours le mobile de ses travaux et l'objet présent de sa sollicitude.

Je joins ici une croix du ci-devant ordre aristocratique dit de St Louis, déposée au district d'Amboise par la citoyenne Descamps Breviande, fille de Descamps, officier ci-devant de fortune, qui en est mort décoré avant la Révolution (4). Salut et Fraternité.»

GUIMBERTEAU.

Insertion au bulletin (5).

(1) *Mon.*, XIX, 220; *F. S. P.*, n° 197; *J. Fr.*, n° 479; *J. Perlet*, p. 372; *Audit nat.*, n° 480.

(2) *M. U.*, XIX, 428. *C. Eg.*, p. 125; *J. Sablier*, n° 1079; *Ann. patr.*, p. 1705; *J. Fr.*, n° 479; *Audit. nat.*, n° 480.

(3) *C.* 287, pl. 862, p. 14. Analyse dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 144.

(4) Don mentionné le 25 niv. Voir ci-dessus, à la séance, n° 58e.

(5) *Bⁿ*, 26 niv. (suppl^l).

56

L'agent national du district de Péronne mande que l'esprit révolutionnaire y marche d'un pas rapide (1).

[Péronne, 23 niv. II; au présid. de la Conv.] (2)

« Citoyen,

C'est avec la plus vive satisfaction que nous l'annonçons que l'esprit révolutionnaire a fait ici les progrès les plus rapides. En voici les preuves.

Un bien d'émigré estimé 6000 l. vient d'être vendu 72 000 l.

Jamais un particulier n'eut vendu aussi cher. Nous te prions de faire part de ce fait à la Convention. Salut et fraternité.»

Flor. MOCT, ARRACHART (*substitut de l'agent nat.*),
D'HILL, MAROTTE.

(*Applaudissemens.*)

Insertion au bulletin (3).

57

Les administrateurs de Mont Ferme (4) mandent qu'un bien d'émigré estimé 26.000 livres a été adjugé 70.500 livres.

(*Applaudissemens*) (5).

[Le procureur-syndic du distr. au présid. de la Conv. s.d.] (6)

« L'administrateur provisoire des domaines nationaux vient de m'apprendre qu'il n'avait reçu de cette administration aucune note sommaire des adjudications d'immeubles des émigrés de ce district: cependant il s'en est fait une en ce district le neuf frimaire, et le dix je lui ai adressé l'état qui le certifie: depuis je lui ai envoyé des notes négatives.

Comme ce retard, dû sûrement à la poste, lui a empêché de mettre sous les yeux de la Convention cet état intéressant, je me hâte de l'en prévenir pour que tu le communique à tous tes collègues.

Cette vente a produit 70 500 l. et l'estimation n'était que de 26 000 l. Tu vois la confiance que les citoyens de ce district ont dans vos travaux, dans votre union, dans votre ardent amour pour la conservation de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Une nouvelle vente est indiquée pour le treize de ce mois: ces adjudications se succèderaient avec plus de vivacité, si ce district n'était pas dépourvu d'une presse. Salut, fraternité et Vive la Montagne.»

PRUNAR.

Insertion au bulletin (7).

(1) *M. U.*, XXXV, 428; *C. Eg.*, p. 125; *J. Sablier*, n° 1079; *Ann. patr.*, p. 1705; *J. Fr.*, n° 479; *Audit. nat.*, n° 480; *J. Paris*, p. 1539.

(2) *C.* 288, pl. 887, p. 23.

(3) *Bⁿ*, 26 niv. (suppl^l).

(4) Saint-Rambert.

(5) *C. Eg.*, p. 125; *J. Sablier*, n° 1079; *J. Fr.*, n° 479.

(6) *C.* 288, pl. 887, p. 18.

(7) *Bⁿ*, 26 niv. (suppl^l).